

Axe B.2	B.2 - Actions de conseil collectif	
2023	Structure porteuse	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France

PROGRAMME D' ACTIONS* - ANNEE 2023 <i>*S'en référer aux actions et indicateurs du programme de la convention triennale 2022-24 du contrat de filière</i>

Libellé de l'action	Description précise de l'action	Indicateur de suivi de l'action
Accompagnement du changement des pratiques	<p><i>Organisation de journées techniques, démonstrations, partage d'expériences sur les pratiques agroécologiques, les certifications environnementales et le développement de techniques et/ou de gammes répondant aux enjeux de la re-végétalisation et de l'adaptation au changement climatique.</i></p> <p><i>Veille et diffusion de documents (bulletins et informations techniques) afin d'assurer le transfert de connaissances sur ces thématiques, sur les expérimentations menées par Astredhor notamment, ainsi que sur les autres programmes d'innovation pertinents (ex : Dephy).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier et septembre 2023 – Présentation des pratiques alternatives en Horti-Pépi (prophylaxie, produits de biocontrôle, favorisation des auxiliaires naturels...) dans le cadre du renouvellement du Certiphyto – 3 stages au moins - Février 2023 – 2 Clubs Technique <u>pépinières</u> et <u>horticulture</u> Protection phytosanitaire (Bilan 2022- préparation saison 2023). Connaissance des maladies, ravageurs et auxiliaires. Prophylaxie, pratiques alternatives, biocontrôle, favorisation de la biodiversité fonctionnelle. - Février 2023 – réunion Horti-Pépi : mise à jour des informations concernant la législation : arrêté abeilles / ZNT riverains / ORN-ORNQ / docs PPE -PMPP obligatoire et analyses / certiphyto et CSP / enregistrements obligatoires. - Mars à Août 2023 : Création d'un groupe de travail aide à la Certification Environnementale Plante Bleue 2 / Plante Bleue 3-HVE. Accompagnement individuel et collectif du groupe de pépiniéristes et horticulteurs volontaires dans la préparation de leurs entreprises à la certification environnementale. Visites d'entreprises certifiées afin d'identifier le niveau de contraintes, les enregistrements nécessaires... - Avril 2023 – proposition de visite commune du salon Désherb'Expo : journée de démonstrations de matériels de désherbage innovants sur cultures porte-graines et PPAM. ITEPMAI - Mai 2023 - Visite de nouveaux équipements d'irrigation hors sol et pleine terre, pilotage à distance. État des lieux des équipements de gestion automatisée et innovante en irrigation (liaison AAP climat, point équipement entreprises). - Septembre 2023- Voyage visites d'horticulteurs en Pyrénées-Atlantiques, pour échanges d'expériences sur : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles sources d'énergie • Adaptation des gammes au changement climatique • Panneaux photovoltaïques sur serre - Septembre 2023 - Voyage visites de Pépinières en Auvergne-Rhône-Alpes pour échanges d'expériences sur : 	<p>Nombres d'actions, de participants aux journées techniques Nombre de documents diffusés sur les pratiques et gammes innovantes et de personnes destinataires</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du désherbage en pépinières de pleine terre (herbicides, mécanisation -différents matériels testés et/ou approuvés-, paillage.../matériel utilisé). • Nouveaux équipements et technologies permettant de gagner en performance (mécanisation / automatisation / ergonomie au travail, taille, greffage, attachage des végétaux, organisation du débardage et des chargements). <p>- 2023 - Mise en place et suivi de 2 groupes d'échanges WhatsApp en pépinières</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Pépinières de pleine terre dont désherbage ». • « Pépinières hors sol dont gestion du désherbage en pépinières hors sol et ZNC ». <p>- 2023 - Suivi de fonctionnement du groupe WhatsApp en horticulture : « Cercle des horticulteurs »</p> <p>- Toute l'année - Veille biblio et rencontres de fournisseurs en matériels innovants, intrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIVAL (janvier 2023), groupe Dephy projets Ecophyto Expé HortiPépi 2, HortiPot 2, Congrès VERDIR (ex FNPHP- juin 2023), Salon du Végétal, Colloque Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050... 	
<p>Accompagnement des démarches collectives des entreprises</p>	<p><i>Prises de contact auprès des producteurs et entreprises n'ayant pas participé aux actions des derniers contrats de filière et auprès des producteurs non référencés dans l'annuaire des horticulteurs et pépiniéristes d'Ile-de-France (mailing/phoning, rencontres directes...).</i></p> <p><i>Envoi d'une plaquette de présentation des services proposés.</i></p> <p><i>Incitation à intégrer l'annuaire des pépiniéristes et horticulteurs IDF, la carte interactive de la CARIdf, la marque Produit-en IDF.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre 2023 : renouvellement de l'envoi de la plaquette de présentation des services ProAGri Horti-Pépi aux non adhérents + prospection téléphonique ou physique. - En cours d'année, invitation des prospects aux réunions techniques générales : septembre 2023 JTE Astredhor, février infos législation, mai journée irrigation... - 1^{er} semestre 2023 : Transfert présentation Produit en Ile de France : présentation de la démarche sur Plantes, des actions et outils mis en place. Incitation à adhérer auprès de Ile-de-France Terre de Saveurs. Présentation lors des Assemblées Générales des horticulteurs et pépiniéristes (février et juin 2023) <p><i>Recueil et centralisation des besoins des entreprises en matière de recrutement : recueil des offres à pourvoir, des difficultés rencontrées, etc</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête besoins en recrutement des entreprises → recueil des offres à pourvoir en horti et pépi mis à jour 1 à 2 fois dans l'année sur des postes prédéfinis. 	<p>Nbre de nouvelles ent. :</p> <ul style="list-style-type: none"> -actives dans les actions du contrat de filière -adhérentes à la marque « Produit en Ile-de-France » -inscrites dans l'annuaire des horticulteurs et pépiniéristes franciliens et/ou sur les cartes interactives de la CARIDF et/ou d'Ile-de-France Terre de Saveurs <p>Nbre d'ent. ayant communiqué ses besoins en recrutement</p>

DEPENSES DE REMUNERATION ET FRAIS LIES / DEPENSES DE PRESTATAIRES						
Libellé de l'action	Nom de l'intervenant	Structure de l'intervenant	Salaires journalier de l'intervenant / Montant de la prestation (HT)**	Nombre de jours prévisionnels consacré à l'action	Autres coûts internes liés à l'action***	Indicateur de suivi de l'action
Accompagnement du changement des pratiques	I Vandernoot A Bonneaud	CARidf	776 €/j 20 176 €	26 j		50 personnes participants 5 documents diffusés 80 personnes destinataires
Accompagnement des démarches collectives des entreprises	I Vandernoot A Bonneaud	CARidf	776 €/j 10 088 €	13 j		2 nouvelles ent. actives dans actions du CF 5 nouvelles ent. à la marque Produit en IDF 10 nouvelles ent. inscrites dans l'annuaire et/ou sur les cartes inter-actives de la CARIDF et/ou IDF-TdS 10 ent. ayant communiqué ses besoins en recrutement

**salaire brut journalier + charges patronales

*** en cas de recours à un prestataire extérieur

Remarque : faire apparaître les dépenses HT si l'organisme récupère la TVA. Pour des dépenses TTC, fournir une attestation de non-récupération de la TVA.

AUTRES DEPENSES (prestation)			
Libellé de l'action	Description de la dépense	Nom du prestataire	Montant de la prestation (HT)

Remarque : faire apparaître les dépenses HT si l'organisme récupère la TVA. Pour des dépenses TTC, fournir une attestation de non-récupération de la TVA.

Plan de financement Axe-B.2

Libellé	Dépense	Montant (HT)	Libellé	Recette	Montant (HT)
Accompagnement du changement des pratiques	Frais de personnel CARidf	20 176 €	Subvention Région	15 000 €	
Accompagnement des démarches collectives des entreprises	Frais de personnel CARidf	10 088 €	Subvention Autres (préciser)*		
			Autofinancement	15 264 €	
Total		30 264 €	Total	30 264 €	

*préciser si la subvention a été attribuée ou sollicitée

Remarque : faire apparaître les dépenses HT si l'organisme récupère la TVA. Pour des dépenses TTC, fournir une attestation de non-récupération de la TVA.